Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTES - 4401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 09/09/2024 - 24945 - 2015 B 00990 - 810 926 816 - ABALONE TT CHATEAUBRIANT

Déposé au Greffe
le 28 AOUT 2024
Sous le N° 24945
RCS N° 158990

SAS ABALONE TT CHATEAUBRIANT

10 RUE D ANCENIS

44110 CHATEAUBRIANT

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Certifié conforme à l'original
le 26/08/2024

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	11 237.77	11 237.77				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	91 878.59	67 212.55	24 666.04	27 790.32	-3 124.28	-11.24
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	15 815.00		15 815.00	4 440.00	11 375.00	256.19
	Autres immobilisations financières	5 650.00		5 650.00	5 650.00		
	Total II	124 581.36	78 450.32	46 131.04	37 880.32	8 250.72	21.78
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	847 462.07		847 462.07	868 437.41	-20 975.34	-2.42
	Autres créances	487 278.91		487 278.91	447 118.61	40 160.30	8.98
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	12 717.08		12 717.08	94 527.92	-81 810.84	-86.55
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	11 529.47		11 529.47	15 218.33	-3 688.86	-24.24
	Total III	1 358 987.53		1 358 987.53	1 425 302.27	-66 314.74	-4.65
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 483 568.89	78 450.32	1 405 118.57	1 463 182.59	-58 064.02	-3.97

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 21 465.00
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 121 000)	121 000.00	121 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	12 100.00	12 100.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	128 894.72	191 480.65	-62 585.93	-32.69
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	140 636.85	137 427.07	3 209.78	2.34
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	402 631.57	462 007.72	-59 376.15	-12.85
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	283.10	301.73	-18.63	-6.17
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	179 836.97	194 800.20	-14 963.23	-7.68
	Dettes fiscales et sociales	811 703.97	793 882.93	17 821.04	2.24
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	10 662.96	12 190.01	-1 527.05	-12.53
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 002 487.00	1 001 174.87	1 312.13	0.13
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 405 118.57	1 463 182.59	-58 064.02	-3.97

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an — 1 002 487.00 — 1 001 175.14

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2021 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	5 432 671.43		5 432 671.43	4 948 071.71	484 599.72	9.79
Chiffre d'affaires NET	5 432 671.43		5 432 671.43	4 948 071.71	484 599.72	9.79
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			5 645.24	9 255.55	-3 610.31	-39.01
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			58 385.36	34 390.97	23 994.39	69.77
Autres produits			374.24	10.41	363.83	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			5 497 076.27	4 991 728.64	505 347.63	10.12
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			596 796.71	538 952.77	57 843.94	10.73
Impôts, taxes et versements assimilés			154 486.28	107 993.96	46 492.32	43.05
Salaires et traitements			3 676 702.91	3 383 973.15	292 729.76	8.65
Charges sociales			799 577.35	744 574.56	55 002.79	7.39
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			10 428.20	10 635.64	-207.44	-1.95
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			3.37	480.82	-477.45	-99.30
Total des Charges d'exploitation (II)			5 237 994.82	4 786 610.90	451 383.92	9.43
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			259 081.45	205 117.74	53 963.71	26.31
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	4 094.32	1 805.04	2 289.28	126.83
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	4 094.32	1 805.04	2 289.28	126.83
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	1 475.64	3 655.71	-2 180.07	-59.63
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 475.64	3 655.71	-2 180.07	-59.63
2. Résultat financier (V-VI)	2 618.68	-1 850.67	4 469.35	241.50
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	261 700.13	203 267.07	58 433.06	28.75
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	17 787.00		17 787.00	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	17 787.00		17 787.00	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 857.28		7 857.28	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	7 857.28		7 857.28	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	9 929.72		9 929.72	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	71 007.00	32 566.00	38 441.00	118.04
Impôts sur les bénéfices (X)	59 986.00	33 274.00	26 712.00	80.28
Total des produits (I+III+V+VII)	5 518 957.59	4 993 533.68	525 423.91	10.52
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 378 320.74	4 856 106.61	522 214.13	10.75
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	140 636.85	137 427.07	3 209.78	2.34

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SAS ABALONE TT CHATEAUBRIANT

10 RUE D ANCENIS

44110 CHATEAUBRIANT

ANNEXE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 405 118.57 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 5 432 671.43 Euros et dégageant un bénéfice de 140 636.85 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	11 238		
Installations générales agencements aménagements divers	55 460		1 163
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	29 115		6 141
TOTAL	84 575		7 304
Prêts, autres immobilisations financières	10 090		11 375
TOTAL	10 090		11 375
TOTAL GENERAL	105 902		18 679

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			11 238	11 238
Installations générales agencements aménagements divers			56 623	56 623
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			35 256	35 256
TOTAL			91 879	91 879
Prêts, autres immobilisations financières			21 465	21 465
TOTAL			21 465	21 465
TOTAL GENERAL			124 581	124 581

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	11 238			11 238
Installations générales agencements aménagements divers	37 171	6 830		44 001
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	19 614	3 598		23 211
TOTAL	56 784	10 428		67 213
TOTAL GENERAL	68 022	10 428		78 450

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	6 830				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 598				
TOTAL	10 428				
TOTAL GENERAL	10 428				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions
Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	15 815	15 815	
Autres immobilisations financières	5 650	5 650	
Autres créances clients	847 462	847 462	
Taxe sur la valeur ajoutée	18 838	18 838	
Divers état et autres collectivités publiques	4 744	4 744	
Groupe et associés	433 246	433 246	
Débiteurs divers	30 450	30 450	
Charges constatées d'avance	11 529	11 529	
TOTAL	1 367 735	1 367 735	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	11 375		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	283	283		
Fournisseurs et comptes rattachés	179 837	179 837		
Personnel et comptes rattachés	376 876	376 876		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	141 047	141 047		
Impôts sur les bénéfices	28 285	28 285		
Taxe sur la valeur ajoutée	209 214	209 214		
Autres impôts taxes et assimilés	56 281	56 281		
Autres dettes	10 663	10 663		
TOTAL	1 002 487	1 002 487		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	12 100			12 100

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	35 117
Total	35 117

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	283
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 417
Dettes fiscales et sociales	251 373
Autres dettes	10 663
Total	287 735

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	11 529
Total	11 529

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 026 euros, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	4 843
Total (1)	4 843

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE ATRADIUS	395 846
Total	395 846

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	1 600
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	45
Engagement total		1 645

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5%
- taux d'inflation : 2%
- taux d'actualisation : 3.65%

ABALONE TT CHATEAUBRIANT
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 121000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 10 RUE D'ANCENIS - BÂT A
44110 CHATEAUBRIANT
810926816 RCS NANTES
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT PROPOSEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 mai 2023

TROISIÈME RÉSOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 140636,85 euro(s),
- Du poste « "Autres réserves" » de l'exercice précédent d'un montant de 128894,72 euro(s)
- De la réserve légale d'un montant de 12100,00 euro(s)

L'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à un montant de 269531,57 euro(s) qu'elle décide d'affecter comme suit :

- Au poste « *Autres réserves* » la somme de 269531,57 euro(s)

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2021			200 013,00 €
31.12.2020			180 048,00 €
31.12.2019			139 997,00 €

ABALONE TT CHATEAUBRIANT
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 121000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 10 RUE D'ANCENIS - BÂT A
44110 CHATEAUBRIANT
810926816 RCS NANTES
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT ADOPTEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 mai 2023

TROISIÈME RÉSOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 140636,85 euro(s),
- Du poste « "Autres réserves" » de l'exercice précédent d'un montant de 128894,72 euro(s)
- De la réserve légale d'un montant de 12100,00 euro(s)

L'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à un montant de 269531,57 euro(s) qu'elle décide d'affecter comme suit :

- Au poste « *Autres réserves* » la somme de 269531,57 euro(s)

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2021			200 013,00 €
31.12.2020			180 048,00 €
31.12.2019			139 997,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président.



ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

La société ou la personne morale désignée ci-après

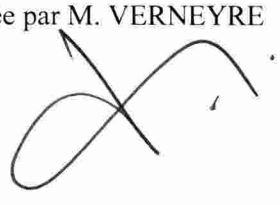
ABALONE TT CHATEAUBRIANT
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 121000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 10 RUE D'ANCENIS - BÂT A
44110 CHATEAUBRIANT
810926816 RCS NANTES

Représentée par la société ABALONE FRANCE, SAS au capital de 500 000,00 euros dont le siège social est situé à Saint-Herblain (4800) 43 rue Bobby Sands, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 383 497 963, elle-même représentée par Monsieur Jean VERNEYRE, son Président,

Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier ;

Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à la société ABALONE FRANCE, SAS au capital de 500 000,00 euros dont le siège social est situé à Saint-Herblain (4800) 43 rue Bobby Sands, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 383 497 963, représentée par Monsieur Jean VERNEYRE, son Président.

Pour la société ABALONE TT CHATEAUBRIANT
Sa Présidente, la société ABALONE FRANCE
Représentée par M. VERNEYRE



KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero
Deux
50009 Saint Lô

Abalone TT Châteaubriant S.A.S

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Certifié conforme à l'original
le 26/08/2024

Exercice clos le 31 décembre 2022
Abalone TT Châteaubriant S.A.S
10 Rue d'Ancenis Bât A 44110 CHATEAUBRIANT

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero
Deux
50009 Saint Lô

Abalone TT Châteaubriant S.A.S

10 Rue d'Ancenis Bât A 44110 CHATEAUBRIANT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société Abalone TT Châteaubriant S.A.S,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Abalone TT Châteaubriant S.A.S relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La société constitue des dépréciations des créances clients selon les modalités décrites dans la note « Dépréciation des créances » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société, décrite dans la note « Dépréciation des créances » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de cette approche.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Lô, le 23 mai 2023

KPMG SA

23/05/2023 10:48

Signé par **Yohann Bossard (KPMG)**

Yohann BOSSARD

Associé

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT CHATEAUBRIANT — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 10 RUE D ANCENIS 44110 CHATEAUBRIANT — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 1 0 9 2 6 8 1 6 0 0 0 3 6 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122022 Net 3	N-1 31122021 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	11 238	AG	11 238		
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	91 879	AU	67 213	24 666	27 790
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF	15 815	BG		15 815	4 440
	Autres immobilisations financières*	BH	5 650	BI		5 650	5 650
	TOTAL (II)	BJ	124 581	BK	78 450	46 131	37 880
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	847 462	BY		847 462	868 437
	Autres créances (3)	BZ	487 279	CA		487 279	447 119
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	12 717	CG		12 717	94 528
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	11 529	CI		11 529	15 218
	TOTAL (III)	CJ	1 358 988	CK		1 358 988	1 425 302
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 483 569	1A	78 450	1 405 119	1 463 183

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 21 465 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT CHATEAUBRIANT — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 121 000)	DA	121 000	121 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	12 100	12 100
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	128 895	191 481
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	140 637	137 427
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	402 632	462 008
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	283	302
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	179 837	194 800
	Dettes fiscales et sociales	DY	811 704	793 883
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	10 663	12 190
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 002 487	1 001 175
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 405 119	1 463 183

RENVOIS

(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 002 487	1 001 175
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT CHATEAUBRIANT — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N				Exercice (N-1)
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue biens*	FD		FE	FF		
	Production vendue services*	FG	5 432 671	FH	FI	5 432 671	4 948 072
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	5 432 671	FK	FL	5 432 671	4 948 072
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	5 645	9 256
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	58 385	34 391
	Autres produits (1) (11)				FQ	374	10
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	5 497 076	4 991 729
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	596 797	538 953
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	154 486	107 994
	Salaires et traitements*				FY	3 676 703	3 383 973
	Charges sociales (10)				FZ	799 577	744 575
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*				GA	10 428	10 636
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	3	481
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	5 237 995	4 786 611
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	259 081	205 118
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	4 094	1 805
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	4 094	1 805
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	1 476	3 656
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	1 476	3 656
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	2 619	(1 851)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	261 700	203 267

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT CHATEAUBRIANT — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	17 787	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	17 787	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	7 857	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	7 857	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	9 930	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	71 007	32 566
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	59 986	33 274
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 518 958	4 993 534
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 378 321	4 856 107
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	140 637	137 427

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	58 385	34 391
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
HONORAIRES VIVESCO	7 857	
REMBOURSEMENT URSSAF AT		17 787

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

SAS ABALONE TT CHATEAUBRIANT

10 RUE D ANCENIS

44110 CHATEAUBRIANT

ANNEXE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 405 118.57 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 5 432 671.43 Euros et dégageant un bénéfice de 140 636.85 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	11 238		
Installations générales agencements aménagements divers	55 460		1 163
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	29 115		6 141
TOTAL	84 575		7 304
Prêts, autres immobilisations financières	10 090		11 375
TOTAL	10 090		11 375
TOTAL GENERAL	105 902		18 679

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			11 238	11 238
Installations générales agencements aménagements divers			56 623	56 623
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			35 256	35 256
TOTAL			91 879	91 879
Prêts, autres immobilisations financières			21 465	21 465
TOTAL			21 465	21 465
TOTAL GENERAL			124 581	124 581

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	11 238			11 238
Installations générales agencements aménagements divers	37 171	6 830		44 001
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	19 614	3 598		23 211
TOTAL	56 784	10 428		67 213
TOTAL GENERAL	68 022	10 428		78 450

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	6 830				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 598				
TOTAL	10 428				
TOTAL GENERAL	10 428				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions
Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	15 815	15 815	
Autres immobilisations financières	5 650	5 650	
Autres créances clients	847 462	847 462	
Taxe sur la valeur ajoutée	18 838	18 838	
Divers état et autres collectivités publiques	4 744	4 744	
Groupe et associés	433 246	433 246	
Débiteurs divers	30 450	30 450	
Charges constatées d'avance	11 529	11 529	
TOTAL	1 367 735	1 367 735	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	11 375		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	283	283		
Fournisseurs et comptes rattachés	179 837	179 837		
Personnel et comptes rattachés	376 876	376 876		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	141 047	141 047		
Impôts sur les bénéfices	28 285	28 285		
Taxe sur la valeur ajoutée	209 214	209 214		
Autres impôts taxes et assimilés	56 281	56 281		
Autres dettes	10 663	10 663		
TOTAL	1 002 487	1 002 487		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	12 100			12 100

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	35 117
Total	35 117

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	283
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 417
Dettes fiscales et sociales	251 373
Autres dettes	10 663
Total	287 735

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	11 529
Total	11 529

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 026 euros, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	4 843
Total (1)	4 843

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE ATRADIUS	395 846
Total	395 846

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	1 600
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	45
Engagement total		1 645

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5%
- taux d'inflation : 2%
- taux d'actualisation : 3.65%

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero
Deux
50009 Saint Lô

Abalone TT Châteaubriant S.A.S

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Certifié conforme à l'original
le 16/08/2024

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022
Abalone TT Châteaubriant S.A.S
10 Rue d'Ancenis Bât A 44110 CHATEAUBRIANT

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero
Deux
50009 Saint Lô

Abalone TT Châteaubriant S.A.S

10 Rue d'Ancenis Bât A 44110 CHATEAUBRIANT

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société Abalone TT Châteaubriant S.A.S,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG

Saint Lô, le 23 mai 2023

KPMG SA



23/05/2023 10:18

Signé par **Yohann Bossard (KPMG)**

Yohann BOSSARD

Associé

ABALONE
agence d'emplois
GROUP
www.abalone-interim.com

ABALONE FRANCE
SAS au capital de 500 000 euros
43 Rue Bobby Sands ZAC de la Lorie BP 80095
44814 Saint-Herblain
SIREN 383 497 963 R.C.S Nantes
Tél : 02.40.69.09.83

CB 50,55 €

ARRIVE LE
28 AOUT 2024
GREFFE TRIBUNAL COMMERCE

nantes 2013 european green capital
ABALONE a été labellisé Nantes 2013 Green Capital

Garantie financière souscrite en application de l'article L1251-49 du Code du Travail

GREFFE du Tribunal de Commerce de Nantes
Immeuble Rhuys
2 Ter Quai François Mitterrand
BP 86 209
44262 NANTES CEDEX 2

OBJET : DEPOT DES COMPTES ANNUELS – ABALONE TT CHATEAUBRIANT – N°RCS 810926816

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli l'ensemble des documents nécessaires au dépôt des comptes annuels pour l'exercice clos le 31.12.2022 de la société ABALONE TT CHATEAUBRIANT, savoir :

- Bilan Actif/Passif, Comptes de résultat, Annexes, certifiés conformes par le Représentant légal de la société ;
- Proposition/ Affectation du Résultat certifiées conformes par le Représentant légal de la société ;
- Rapports du Commissaire aux comptes, certifiés conformes.

Ainsi qu'un chèque d'un montant de 50,45 euros à l'ordre du greffe du tribunal de commerce de Nantes, correspondant aux frais de formalités.

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser le récépissé de dépôt à l'adresse suivante :

ABALONE FRANCE
Service Juridique – JT
43, Rue Bobby Sands
44800 SAINT-HERBLAIN

Nous vous en souhaitons bonne réception,

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations,

PO/ Nadège LIGNON, Directrice Générale Adjointe

AFAQ AFNOR CERTIFICATION QUALITE SRAP N° 0601 Abalone Group
UN GLOBAL COMPACT Network France WE SUPPORT